



03
mai 2018

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Roumanie

Création de l'alerte : 15 mars 2016

L'indépendance de la radiotélévision publique roumaine TVR menacée

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ, AEJ

La radiotélévision publique roumaine TVR est confrontée à l'effondrement financier causé par une gestion chaotique et par la décision du gouvernement de geler la taxe télé au niveau de 2003 (4 lei roumains, le taux le plus bas en Europe). Une série de propositions d'amendements à la loi relative à la radiotélévision publique roumaine (41/1994), qui a été annoncée par plusieurs hommes politiques, rendra possible une déclaration d'insolvabilité de TVR. Le syndicat roumain des journalistes, MediaSind, craint que cette procédure ne rende légitime le contrôle du gouvernement sur la radiotélévision publique. MediaSind a appelé les autorités roumaines à protéger TVR contre toute ingérence politique, y compris en s'abstenant de restreindre le financement de la radiotélévision publique.

MISES À JOUR

03 mai 2018 : Le 3 mai 2018, le Président de la Roumanie Klaus Iohannis a renvoyé devant le Parlement national pour un nouvel examen le projet de loi visant la modification de l'Article 19 de loi sur l'organisation et le fonctionnement de la radiotélévision publique roumaine (n° 41/1994) au motif qu'il contenait des dispositions confuses.

- ➔ Texte de la demande du Président enregistrée au Parlement (en Roumain)
- ➔ Article publiée sur tenews.ro "Iohannis reîntoarce în Parlament legea privind organizarea și funcționarea SRTv și SRR"

15 janv. 2018 : Le 18 décembre 2017, le président roumain Klaus Iohannis a demandé au parlement national de revoir ses propositions d'amendements à la loi sur la radiotélévision publique roumaine (41/1994), au motif qu'elles contiennent des

dispositions peu claires susceptibles de compromettre le bon fonctionnement du radiodiffuseur public roumain.

- ➔ Article publié sur Ziare.com : "Iohannis retrimite la Parlament legea care permite sefilor din TVR si Radio sa fie membri de partid"

01 févr. 2017 : Le 6 janvier 2017 le président de Roumanie a promulgué le projet de loi prévoyant la suppression de plus de 100 taxes non fiscales, y compris la y compris la redevance audiovisuelle. La loi est entrée en vigueur le 1er février 2017.

- ➔ Texte de la loi publié au Journal officiel (en roumain)

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ Article publié sur le site MediaPowerMonitor (en anglais): "The Romanian Public Television on the Brink of Insolvency"
- ➔ Déclaration de l'AEJ (en anglais): "AEJ concerned about the fate of Romania's public broadcasting services"
- ➔ Déclaration de MediaSind, le syndicat roumain des journalistes (en roumain): "Insolvența instaurează cenzura în TVR! "

RÉPONSES DE L'ÉTAT



05 août 2016 | Réponse du Gouvernement roumain

- ➔ Lettre du Premier Ministre de la Roumanie, Dacian Ciolos, au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

SUITES DONNÉES




13 mai 2016 | Le Secrétaire Général écrit au Premier Ministre roumain.

- ➔ Lettre du Secrétaire général adressée au Premier Ministre roumain.

INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

04 avr. 2016 | Fiche thématique relative à la liberté d'expression et aux médias

audiovisuels

 **Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et autres sources pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté d'expression et aux médias audiovisuels (disponible en anglais uniquement)**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.